

# RECEPISSE DE DEPOT

Duplicata  
GREFFE DU  
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE  
DE SAINT-DENIS (REUNION)

5 Avenue André MALRAUX - CS 81027  
97495 SAINTE CLOTILDE CEDEX

RF EXPERTISES ET CONSEILS

20 Bis Avenue Jean Jaures  
97470 SAINT BENOIT

V/REF :

N/REF : 2017 B 137 / 2018-B-2848

Le greffier du tribunal mixte de commerce de Saint-Denis certifie qu'il a reçu le 12/07/2018,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2017.

Concernant la société

GEOTOP REUNION  
Société à responsabilité limitée  
22T Rond point des Métiers  
Quartier français  
97441 Sainte-Suzanne

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2018-B-2848 le 26/10/2018

R.C.S. ST DENIS DE LA REUNION TGI 824 805 287 (2017 B 137)

Fait à SAINT- DENIS le 26/10/2018,

LE GREFFIER



**BILAN PASSIF**

<b>PASSIF</b>		<b>Exercice N</b>	<b>Exercice N-1</b>	<b>Ecart N / N-1</b>	
		<b>31/12/2017</b>	<b>12</b>	<b>Euros</b>	<b>%</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	Capital (Dont versé : 1 000 ) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	1 000.00		1 000.00	
	<b>Réserves</b>				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	<b>Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)</b>	60 113.67		60 113.67	
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	<b>Total I</b>	<b>61 113.67</b>		<b>61 113.67</b>	
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	<b>Total II</b>				
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	<b>Total III</b>				
<b>DETTES (I)</b>	<b>Dettes financières</b>				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants				
	Emprunts et dettes financières diverses	39 985.14		39 985.14	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					
	<b>Dettes d'exploitation</b>				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 614.53		10 614.53		
Dettes fiscales et sociales	30 643.03		30 643.03		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes					
<b>Comptes de Régularisation</b>	Produits constatés d'avance (1)				
	<b>Total IV</b>	<b>81 242.70</b>		<b>81 242.70</b>	
	Ecart de conversion passif (V)				
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)</b>	<b>142 356.37</b>		<b>142 356.37</b>	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

81 242.70

**BILAN ACTIF**

ACTIF		Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (1)						
ACTIF IMMOBILISÉ	<b>Immobilisations incorporelles</b>						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	2 790.00	696.00	2 094.00		2 094.00	
	Fonds commercial (1)	2 453.00		2 453.00		2 453.00	
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	<b>Immobilisations corporelles</b>						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage	55 722.83	6 326.00	49 396.83		49 396.83	
	Autres immobilisations corporelles	474.08	222.00	252.08		252.08	
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
<b>Immobilisations financières (2)</b>							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	840.36		840.36		840.36		
<b>Total II</b>	<b>62 280.27</b>	<b>7 244.00</b>	<b>55 036.27</b>		<b>55 036.27</b>		
ACTIF CIRCULANT	<b>Stocks et en cours</b>						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	3 180.00		3 180.00		3 180.00	
	<b>Créances (3)</b>						
	Clients et comptes rattachés	20 539.71		20 539.71		20 539.71	
	Autres créances	663.00		663.00		663.00	
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	62 893.35		62 893.35		62 893.35		
Charges constatées d'avance (3)	44.04		44.04		44.04		
<b>Total III</b>	<b>87 320.10</b>		<b>87 320.10</b>		<b>87 320.10</b>		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)</b>	<b>149 600.37</b>	<b>7 244.00</b>	<b>142 356.37</b>		<b>142 356.37</b>		

(1) Dont droit au bail  
(2) Dont à moins d'un an  
(3) Dont à plus d'un an

## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2017 12			Exercice N-1 12	Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total		Euros	%
<b>Produits d'exploitation (1)</b>						
Ventes de marchandises						
Production vendue de biens						
Production vendue de services	266 800.78		266 800.78			266 800.78
<b>Chiffre d'affaires NET</b>	266 800.78		266 800.78			266 800.78
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			361.11			361.11
Autres produits			1.25			1.25
<b>Total des Produits d'exploitation (I)</b>			<b>267 163.14</b>			<b>267 163.14</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements						
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)						
Autres achats et charges externes *			77 271.30			77 271.30
Impôts, taxes et versements assimilés			75 581.89			75 581.89
Salaires et traitements			32 802.14			32 802.14
Charges sociales						
Dotations aux amortissements et dépréciations						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			7 244.00			7 244.00
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations						
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges			1.14			1.14
<b>Total des Charges d'exploitation (II)</b>			<b>192 900.47</b>			<b>192 900.47</b>
<b>I - Résultat d'exploitation (I-II)</b>			<b>74 262.67</b>			<b>74 262.67</b>
<b>Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun</b>						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs  
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



## COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	31/12/2017	12	12	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total V</b>				
<b>Charges financières</b>				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total VI</b>				
<b>2. Résultat financier (V-VI)</b>				
<b>3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	74 262.67		74 262.67	
<b>Produits exceptionnels</b>				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
<b>Total VII</b>				
<b>Charges exceptionnelles</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
<b>Total VIII</b>				
<b>4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)</b>				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	14 149.00		14 149.00	
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	267 163.14		267 163.14	
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	207 049.47		207 049.47	
<b>5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)</b>	60 113.67		60 113.67	

\* Y compris Redevance de credit bail mobilier  
Redevance de credit bail immobilier  
(3) Dont produits concernant les entreprises liées  
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées



## **ANNEXE**

Exercice du 10/01/2017 au 31/12/2017

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 142 356.37 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 266 800.78 Euros et dégagant un bénéfice de 60 113.67 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 10/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

#### **Etat des immobilisations**

Cf Dossier Fiscal

#### **Etat des amortissements**

Cf Dossier Fiscal

## **ANNEXE**

Exercice du 10/01/2017 au 31/12/2017

### **Etat des provisions**

Cf Dossier Fiscal

### **Etat des échéances des créances et des dettes**

Cf Dossier Fiscal

### **Evaluation des immobilisations corporelles**

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

### **Evaluation des amortissements**

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

### **Evaluation des créances et des dettes**

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

### **Produits à recevoir**

### **Charges à payer**

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 180
Total	3 180

## ANNEXE

Exercice du 10/01/2017 au 31/12/2017

### Charges et produits constatés d'avance

	Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation		44
Total		44

**Tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices**

(Code du Commerce Art. R 225-102)

	31/12/2017
<b>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>	
Capital social	1 000
Nbre des actions ordinaires existantes	100
Nbre des actions à dividendes prioritaires existantes	
Nbre maximal d'actions futures à créer	
- par conversion d'obligations	
- par exercice de droit de souscription	
<b>OPERATIONS ET RESULTATS</b>	
Chiffre d'affaires hors taxes	266 801
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	81 507
Impôts sur les bénéfices	14 149
Participation des salariés au titre de l'exercice	
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	60 114
Résultat distribué	
<b>RESULTAT PAR ACTION</b>	
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	673.58
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	601.14
Dividende distribué à chaque action	
<b>PERSONNEL</b>	
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	2
Montant de la masse salariale de l'exercice	55 382
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice	38 607

**GEOTOP Réunion**  
S.A.RL. au capital de 1 000 Euros  
**Siège social** : 22 T RPT Des Métiers  
Quartier Français  
97441 SAINTE SUZANNE  
**R.C.S** : 824 805 287 SAINT DENIS

-----

**Résolution n° 1**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 lesquels font apparaître un bénéfice de **60 113.67** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

**Résolution n° 2**

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017 faisant ressortir un bénéfice de **60 113.67** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter celle-ci, soit la somme totale de **60 113.67** Euros, de la façon suivante :

- En réserve légale pour un montant de **100.00** Euros
- En dividendes brut pour un montant de **15 050.00** Euros (dont 4 213 € en prélèvement forfaitaire) réparti entre les deux associés de la façon suivante :
  - M. LEMAUFF Benjamin .....14 298.00 Euros brut
  - M. BELUS Patrick .....753.00 Euros brut
- En report à nouveau pour la totalité soit **44 963.67** Euros.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes et les avoirs fiscaux correspondants au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

NEANT

**Résolution n° 3**

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre Monsieur LEMAUFF Benjamin et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

B.P. J

#### **Résolution n° 4**

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre Monsieur BELUS Patrick et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

#### **Résolution n° 5**

L'Assemblée Générale approuve qu'une rémunération de 20 200.00 Euros a été versée à Monsieur LEMAUFF Benjamin, au titre de l'exercice 2017.

#### **Résolution n° 6**

L'assemblée Générale fixe une rémunération de 24 000.00 Euros versée à Monsieur LEMAUFF Benjamin au titre de l'exercice clos le 31/12/2018.

Les charges sociales éventuellement réglées en cours d'année 2018 seront en outre prises en charge par la société.

Ses frais de déplacement et de représentation lui seront remboursés à hauteur des frais engagés.

#### **Résolution n° 7**

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

B.P. J

**GEOTOP Réunion**  
S.A.RL. au capital de 1 000 Euros  
**Siège social** : 22 T RPT Des Métiers  
Quartier Français  
97441 SAINTE SUZANNE  
**R.C.S** : 824 805 287 SAINT DENIS  
-----

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE**  
**ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2018**

Le 19/06/2018,  
à 16 heures 00,

Mr LEMAUFF Benjamin, propriétaire de 950 parts,  
Mr BELUS Patrick, propriétaire de 50 parts,  
associés de la société **GEOTOP Réunion**, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au 22 T RPT des Métiers – Quartier Français, 97441 Sainte Suzanne, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés représentés.

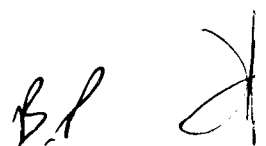
Le gérant préside la séance.

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent plus de la moitié des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les copies des lettres de convocation complétées de la décharge de remise par les associés,
- la feuille de présence ;
- le rapport de gestion de la gérance ;
- l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 ;
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce ;
- le texte des questions écrites adressées par les associés dans les conditions légales ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.



L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle que l'Assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017, et affectation des résultats,
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions,
- Quitus à la gérance,
- Approbation de la rémunération de la gérance,

Le Président donne lecture :

- du rapport de gestion de la gérance,
- du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

#### ***Résolution n° 1***

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 lesquels font apparaître **un bénéfice de 60 113.67** Euros.

En conséquence, l'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

#### ***Résolution n° 2***

L'Assemblée entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2017** faisant ressortir **un bénéfice de 60 113.67** Euros.

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit la somme totale de **60 113.67** Euros, de la façon suivante :

- En réserve légale pour un montant de **100.00** Euros

B.P. J

- En dividendes brut pour un montant de **15 050.00** Euros (dont 4 213 € en prélèvement forfaitaire) réparti entre les deux associés de la façon suivante :
  - M. LEMAUFF Benjamin .....14 298.00 Euros brut
  - M. BELUS Patrick .....753.00 Euros brut
- En report à nouveau pour la totalité soit **44 963.67** Euros.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes :

**NEANT**

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

***Résolution n° 3***

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre Monsieur LEMAUFF Benjamin et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

***Résolution n° 4***

L'Assemblée Générale approuve les opérations intervenues entre Monsieur BELUS Patrick et la société au cours de l'exercice écoulé, telles qu'elles résultent du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

***Résolution n° 5***

L'Assemblée Générale approuve qu'une rémunération d'un montant de 20 200.00 Euros a versée à Monsieur LEMAUFF Benjamin, au titre de l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

***Résolution n° 6***

L'assemblée Générale fixe une rémunération d'un montant de 24 000.00 Euros à Monsieur LEMAUFF Benjamin au titre de l'exercice clos le 31/12/2018.  
Les charges sociales éventuellement réglées en cours d'année 2018 seront en outre prises en charge par la société.

B.P



Ses frais de déplacement et de représentation lui seront remboursés à hauteur des frais engagés.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

**Résolution n° 7**

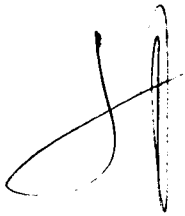
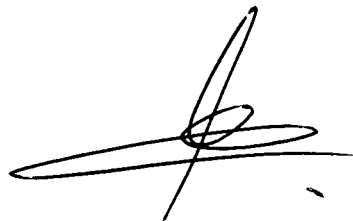
L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président de séance et par tous les associés présents.

**La gérance**

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'J' followed by a vertical line and a horizontal stroke.A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized initial 'A' with a horizontal line extending to the right.A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'J' followed by a vertical line and a horizontal stroke.

**GEOTOP Réunion**  
S.A.RL. au capital de 1 000 Euros  
**Siège social** : 22 T RPT Des Métiers  
Quartier Français  
97441 SAINTE SUZANNE  
**R.C.S** : 824 805 287 SAINT DENIS  
-----

**Rapport de gestion sur les opérations**  
**de l'exercice clos le 31/12/2017**

Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31/12/2017 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles retenues pour l'exercice précédent.

L'annexe aux comptes annuels comporte toutes explications complémentaires.

**ACTIVITE DE LA SOCIETE**

Au cours de cet exercice social, nous avons réalisé un chiffre d'affaires net de **266 801.00** Euros au 31/12/2017.

Nos charges d'exploitation se sont élevées globalement à **192 900.00** Euros au 31/12/2017.

Compte tenu de la structure de nos activités, les postes de charges les plus importants sont les suivants :

- Les autres achats et charges externes ressortent à **77 271.00** Euros au 31/12/2017.
- Les salaires et traitements sont de **75 582.00** Euros au 31/12/2017 et les charges sociales correspondantes à **32 802.00** Euros au 31/12/2017.
- Les dotations aux amortissements et provisions sont s'un montant de **7 244.00** Euros au 31/12/17.

Le résultat financier et le résultat exceptionnel de l'exercice sont d'un montant nul.

En conséquence, et après déduction de toutes charges, impôts, et amortissements, notre résultat net se solde par un bénéfice de **60 113.67** Euros.

Nous ne voyons pas d'autres éléments importants à vous communiquer au titre de l'exercice écoulé.

**EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Néant

B.P. H

## PRISES DE PARTICIPATIONS

Au cours de l'exercice écoulé notre société a pris les participations suivantes : néant

## PRISES DE CONTROLE

Néant

## PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS ET AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous présentons les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2017 ainsi que l'évolution de leurs principaux postes par rapport à l'exercice précédent.

### Bilan :

#### A l'actif:

- Les valeurs immobilisées brutes sont de **62 280.00** Euros, les amortissements et dépréciations sont d'un montant de **7 244.00** Euros et le montant net est de **55 036.00** Euros au 31/12/2017.
- Les créances et disponibilités nettes sont de **83 433.00** Euros au 31/12/17.

#### Au passif:

- Les capitaux propres s'élèvent à **61 114.00** Euros au 31/12/2017.
- Les emprunts et dettes ressortent à **39 985.00** Euros au 31/12/2017.

### Compte de résultat :

Les produits d'exploitation ressortent à **267 163.00** Euros au 31/12/2017.

Le résultat d'exploitation s'établit à **74 263.00** Euros au 31/12/2017.

Par ailleurs, une comparaison plus détaillée des charges figure au paragraphe "Activité de la Société".

### Résultats - Affectation :

L'exercice clos le **31/12/2017** fait ressortir un **bénéfice de 60 113.67** Euros l'année dernière.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice, soit la somme **60 113.67** Euros de la façon suivante :

- En réserve légale pour un montant de **100.00** Euros
- En dividendes brut pour un montant de **15 050.00** Euros (dont 4 213 € en prélèvement forfaitaire) réparti entre les deux associés de la façon suivante :
  - M. LEMAUFF Benjamin .....14 298.00 Euros brut
  - M. BELUS Patrick .....753.00 Euros brut
- En report à nouveau pour la totalité soit **44 963.67** Euros.

## RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il a été procédé à aucune distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

## DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses significatives non déductibles du résultat fiscal.

B.P. JH

**CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce

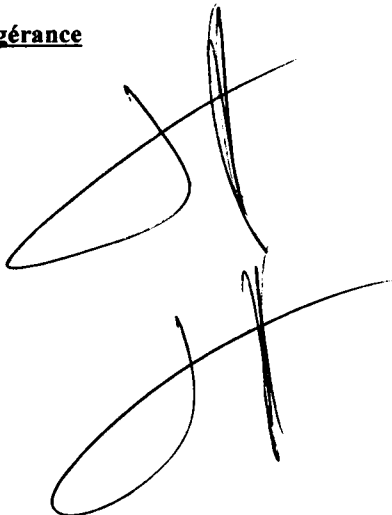
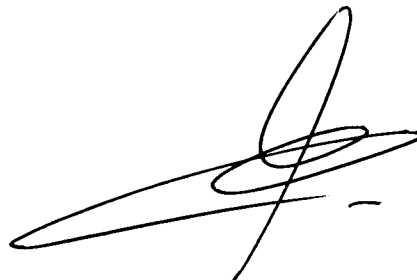
**REMUNERATION DU GERANT**

Enfin, nous vous demandons de vous prononcer sur la rémunération du gérant.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner quitus de sa gestion à votre gérant, pour l'exercice écoulé.

Fait à SAINTE SUZANNE  
Le 28/05/2018

**La gérance**

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a vertical stroke, positioned to the left of the signature line.A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a horizontal stroke, positioned to the right of the signature line.

**GEOTOP Réunion**  
S.A.RL. au capital de 1 000 Euros  
**Siège social :** 22 T RPT Des Métiers  
Quartier Français  
97441 SAINTE SUZANNE  
**R.C.S :** 824 805 287 SAINT DENIS  
-----

**Rapport spécial du gérant sur les conventions**  
**visées à l'article L 223-19 du Code de commerce**  
**Exercice clos le 31/12/2017**

Chers associés,

En application des dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, les opérations ou conventions visées audit article entre la société et les personnes ci-après, conclues au cours de l'exercice clos le 31/12/2017 ou conclues antérieurement et dont les effets se sont poursuivis pendant l'exercice, ont été les suivantes :

CONVENTION 1 :

Nom de l'associé concerné par la convention : Monsieur LEMAUFF Benjamin, gérant associé

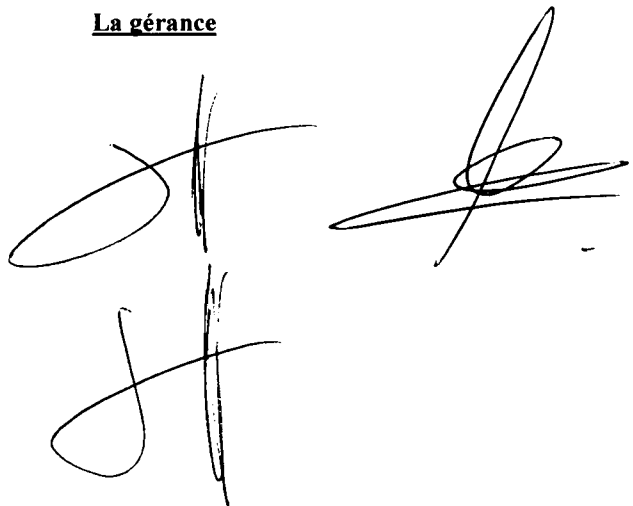
Détail des opérations de la convention : Monsieur LEMAUFF Benjamin dispose d'un compte courant associé créditeur d'un montant de 39 985.14 euros au 31/12/2017.

CONVENTION 2 :

Nom de l'associé concerné par la convention : Monsieur LEMAUFF Benjamin, gérant associé et chef d'entreprise de GEOTOP EI

Détail des opérations de la convention : A été réalisé au cours de l'année 2017, la vente du fonds de commerce de l'entreprise individuelle de M. LEMAUFF Benjamin « GEOTOP EI » à la SARL GEOTOP Réunion pour un montant de 55 000.00 Euros.

**La gérance**

The image shows three handwritten signatures in black ink. The first signature is on the left, the second is below it, and the third is on the right. They appear to be stylized and somewhat illegible.



**ENVOI EN GED**

**GREFFE DU  
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE  
DE SAINT-DENIS (REUNION)**  
5 Avenue André MALRAUX - CS 81027  
97495 SAINTE CLOTILDE CEDEX

**GEOTOP REUNION**  
22T, Rond point des Métiers  
Quartier français  
97441 Sainte-Suzanne

**Date Chrono : 26/10/2018**

**Type de document : Dépôt de comptes annuels**

**N° de Gestion : 2017 B 137**

**N° de dépôt : 2018B2848**

**Siren : 824 805 287**



**\*GED00397012\***